

Séance du 14 juillet 2011 à 20h00

=====

Présents :

NOMS – PRENOMS	Présence	Absence/Excusé
SERVAIS Bénédicte		
DEGLIM Marcel		Excusé
MESSERE Laurent		
BERNARD Marc		
PIERSON Noémie		
HELLIN Didier		
de LAVELEYE Daniel		
DEPAYE Alexandre		
DUBOIS Dany		Excusé
MOYERSON Benoît		
KALLEN LOROY Rosette		
HANSOTTE Pascal		
DE CAUSMAECKER Johan		Excusé
FONDER Laura		
MARCHAND Benoît		

MIGEOTTE François Secrétaire communal, ff

**1. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE**

Néant

**2. FINANCES – LOTISSEMENT PIERRE DU DIABLE – DEMANDE DE CAUTIONNEMENT**

Vu le CLCD, et en particulier les articles L1122-12 et L1122-13

Vu le CWATUP, et en particulier l'article 95

Vu la nécessité de fournir la garantie financière nécessaire à l'exécution de travaux en lien avec le permis de lotir,

Attendu que le fonctionnaire du SPW a constaté diverses anomalies quant aux travaux réalisés sur le lotissement de la Pierre du Diable qui ne sont pas conformes au permis de lotir,

Attendu que ces anomalies sont liées aux divers prestataires des différents chantiers en cause (égouttage et aménagements du domaine public) et que la réception des travaux n'a pas encore eu lieu,

Attendu que le notaire chez qui sera passé les actes de vente des lots 1 et 2 de la Pierre du Diable, ainsi que le fonctionnaire du SPW demandent une garantie bancaire que les travaux rectificatifs seront menés à bien,

Attendu qu'une réunion technique a eu lieu ce mardi 12 juin 2011 avec des représentants de la Commune, du STP et de l'INASEP, et qu'il en ressort que l'estimation des travaux est de 12.500,00 € et que ceux-ci doivent être réalisés dans toute la mesure du possible pour la fin septembre au plus tard,

Attendu qu'il est prudent de prévoir un délai supplémentaire d'un mois pour le cautionnement,

Attendu que le receveur régional propose que la Commune sollicite un cautionnement bancaire auprès de Dexia afin de satisfaire aux demandes exprimées en la matière et éviter ainsi une sortie financière qui nécessiterait au préalable l'approbation des la modification budgétaire par la tutelle,

Vu les décisions du conseil communal du 30 mars 2011 de vendre les lots 1 et 2 du lotissement Pierre du Diable et la décision du Collège communal du 1<sup>ier</sup> avril 2011 de passer par l'étude du notaire Erneux pour les actes de vente

Par 11 voix pour (Messere, Bernard, Pierson, Hellin, de Laveleye, Depaye, Moyersoën, Kallen, Hansotte, Fonder, Marchand), 0 voix contre et une abstention (Servais)

Le Conseil décide :

**Article 1 :**

De **solliciter** un cautionnement auprès de Dexia Banque pour un montant de 12.500,00€ prenant fin au 31 octobre 2011.

**Article 2 :**

De **charger** le collège de l'ensemble des modalités pratiques liées à cette mise en œuvre, en fonction notamment des demandes à recevoir en la matière par Dexia Banque.

**Question du public** : néant

**Question des conseillers** : Un conseiller exprime sa satisfaction de constater que le service des travaux a enlevé les divers plots/bacs au niveau des écoles à Haillot. Il est précisé qu'un réaménagement de sécurité est prévu à cet endroit.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2011**

Attendu que conformément à la loi du 19 juillet 1991, modifiant l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil cinq jours francs avant le jour de la présente séance;

Attendu qu'aucune observation n'a été émise sur la rédaction du procès-verbal du 29 juin 2011 la présente séance;

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011 est approuvé.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,

Le Président,